

CHSCT du 8 juillet 2021 Déclaration liminaire

Voilà maintenant plus d'un an que nous sommes en état d'urgence sanitaire. Voilà maintenant plus d'un an que le gouvernement peut compter sur les agents des trois versants de la Fonction Publique pour assurer, « quoi qu'il en coûte », l'ensemble de leurs missions et de remplir le rôle d'amortisseur social en ces temps de crise.

Ces fonctionnaires si essentiels à certains moments, ne le sont plus lorsqu'il s'agit de reconnaître leurs compétences et qualifications. Pire, ils ne récoltent que mépris de la part du gouvernement qui poursuit sa politique d'austérité en matière salariale en n'augmentant pas le point d'indice et en relançant la réforme des retraites.

Alors que le CAC 40 ne s'est jamais aussi bien porté, il faudrait que les fonctionnaires, salariés, retraités, pensionnés et privés d'emploi continuent à se serrer la ceinture. Pour preuve, la DGFIP vient encore de reporter la publication des tableaux d'avancement, les agents apprécieront.

Le « quoi qu'il en coûte » est définitivement et uniquement pour une certaine classe.

La CGT revendique l'augmentation de 10 % de la valeur du point d'indice. Avec FO, la FSU, Solidaires, l'Unef, et le MNL, la CGT revendique l'abandon définitif de la réforme des retraites.

Et comme si cela ne suffisait pas, la loi de transformation de la Fonction Publique n'en finit plus de remettre en cause les droits et garanties de l'ensemble des agents.

Après la suppression des CAP en matière de promotions et de mutations, la future suppression des CAP Locales restantes et du CHSCT, voilà que le gouvernement s'attaque directement au statut général et aux statuts particuliers. En effet, il a décidé de sa transposition dans un code de la fonction publique, faisant ainsi disparaître de notre vocabulaire le mot « statut » !

Mais que le gouvernement ne s'y trompe pas. Tout comme les salariés qui combattent les plans de sauvegarde de l'emploi en lieu et place des plans de licenciement, les agents des trois versants de la fonction publique combattront la liquidation de leur statut général et leurs statuts particuliers.

C'est pourquoi, la CGT revendique toujours l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique dite loi DUSSOPT.

Pour ce qui est de la réunion de ce jour, nous nous félicitons d'un début de retour à la normale, tout en ayant conscience que la pandémie n'est pas derrière nous.

Mais faut-il vraiment encore culpabiliser la population en général et les personnels soignants en particulier sur leurs réserves quant à la vaccination ? Il n'y a pas si longtemps, ces mêmes personnes étaient « au front » avec pour seule protection un sac poubelle en guise de sur-blouse. Il importait alors peu, qu'elles soient porteuses asymptomatiques du virus !!

Par contre, il est un fait avéré : il y a aujourd'hui moins de lits et de soignants dans les hôpitaux qu'avant le premier confinement.

Les fautifs ne sont pas forcément là où on veut bien nous faire regarder.

Pour ce qui est des points qui sont à l'ordre du jour de ce CHSCT, nous tenions à rappeler la responsabilité de l'employeur et son obligation de résultat en matière de sécurité et de protection de la santé physique et mentale de ses salariés. Ainsi, la campagne DUERP/PAP est sous votre responsabilité.

Comment comprendre alors, qu'un nombre très important de risques ne soit pas codifié ? Comment comprendre que des risques perdurent depuis des années ? Comment comprendre le mépris affiché dans la non prise en compte de tous les risques découlant des restructurations et de l'industrialisation des tâches ?

713 risques ont été recensés dans le DUERP et seulement 23 actions figurent dans le PAP.

Faut-il rappeler ici que si les mesures de prévention ne sont pas prises pour protéger les salariés, l'employeur peut se voir opposer la faute inexcusable ?

Sur le droit d'alerte au SPFE de Draguignan et ses suites, la CGT acte ce point d'étape. Des actions ont bien été menées mais la commission d'enquête n'a pas conclu ses travaux. Ceux-ci devront faire l'objet d'une restitution lors d'un prochain CHSCT.

Sur la reprise d'activité en présentiel, de quoi parle-t-on ? Du retour progressif des agents placés en ASA covid ou télétravail 5 jours ou de la promotion du nouveau protocole du télétravail ?

Les deux thématiques semblent se percuter et se confondre dans les réunions de services et/ou les reprises de contact, quand il y en a ! Encore une fois, les consignes sont dispensées de manière aléatoire d'un service à un autre, d'un agent à un autre.

Nous concluons en pointant le rôle majeur du CHSCT sur la dernière période. Les questions de santé, sécurité et conditions de travail méritent un traitement à part entière.

La CGT réaffirme avec force qu'il faut maintenir plus que jamais les CHSCT.

Les représentants CGT Finances demandent l'annexion de cette déclaration au PV de cette séance.